

CONVOCAATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 20 mai 2021

A 19 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Informations conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Acquisition de la maison BELLIER – 6 rue du Cheval Blanc ;
- Finances : Budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean :
 - Compte administratif et compte de gestion 2021 ;
 - Clôture du budget ;
- Personnel communal :
 - Modification du tableau des effectifs ;
 - Contrat d'apprentissage ;
- Droits de place et redevance pour les terrasses des bars et restaurants ;
- Marchés publics – Réhabilitation du bâtiment situé au 34 rue de Nantes – Avenant au marché de travaux du lot 3 ;
- Affaires diverses.

Le 7 mai 2021,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire



SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents : Élisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT - Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ - Brigitte DARRICAU - Daniel FEVRIER, adjoints – Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Hervé PATY - Jean-Charles MOREAU – Natacha LEVAVASSEUR – Idrys CLARAC – Anthony TUAL - Anne TAILLANDIER – Eva CONTRERAS - Carole LEGUENET - Nicolas POIRIER – Sandrine DYLLIS - Lionel COSSON – Sébastien LAMY – Julien CABARET–

Pouvoir : Pascal ODY pouvoir à Katia BONNANT

Absentes : Carine GERMOND – Annie BOUSSEAU -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

N° 2021 – 61 - DÉCISIONS – (Nomenclature : 9.1) -

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

2021-11D du 21 avril 2021 portant reprise de la concession n° 3 234 appartenant à la famille JEUDY – DENIS

2021-12D du 22 avril 2021 portant attribution d'une subvention pour la rénovation de la toiture du bâtiment situé au 25 avenue du Général Leclerc à M. LEFORESTIER Stéphane (montant de la subvention : 2 072,84 €)

2021-13D du 5 mai 2021 portant attribution d'une subvention à l'association des commerçants non sédentaires d'Ille-et-Vilaine (615,21 €) et au Syndicat des commerçants de marché de la Mayenne (999,71 €)

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 - 62 – ACQUISITION MAISON BELLIER – (Nomenclature : 3.1) -

Mme le Maire informe l'assemblée que la propriété BELLIER, située 6 rue du Cheval Blanc, (parcelle AP 167) a été mise en vente suite au départ du locataire.

Ce bâtiment fait face à la mairie et il est contigu au Bureau d'Informations Touristiques (BIT) et du Point Accueil Emploi (PAE) / Point Information Jeunesse (PIJ). Il convient donc à la ville qui a besoin d'espaces supplémentaires pour les services qui accueillent notamment du public [France Services et ses permanences, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), urbanisme)].

Les propriétaires ont accepté de le vendre à la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'offre d'achat pour la somme de 25 000 € hors frais de négociation et frais notariés à charge de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ, (M. Idrys CLARAC, agent immobilier en charge de la vente dudit bien, a quitté la salle),

- **DÉCIDE d'acquérir la propriété BELLIER située au 6 rue du Cheval Blanc pour un montant de 25 000 € hors frais,**
- **PRÉCISE que les frais de négociation ainsi que les frais notariés seront à la charge de la ville,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.**

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 – 63 - FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PAVÉ SAINT JEAN – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, Adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement du Pavé Saint Jean, le dernier lot du lotissement ayant été encaissé. Celui-ci s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Prévisions | Réalisations | Antérieur (N-1) | TOTAL |
|----------|-------------|--------------|-----------------|-------------|
| Dépenses | 57 087,86 € | 57 087,86 € | | 57 087,86 € |
| Recettes | 57 087,86 € | 34 958,34 € | 22 129,52 € | 57 087,86 € |

| | | | | |
|----------|--|-------------|-------------|--------|
| Résultat | | 22 129,52 € | 22 129,52 € | 0,00 € |
|----------|--|-------------|-------------|--------|

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Prévisions | Réalisations | Antérieur (N-1) | TOTAL |
|----------|-------------|--------------|-----------------|-------------|
| Dépenses | 32 351,15 € | - € | 32 351,15 € | 32 351,15 € |
| Recettes | 32 351,15 € | 32 351,15 € | | 32 351,15 € |

| | | | | |
|----------|--|-------------|--------------|--------|
| Résultat | | 32 351,15 € | -32 351,15 € | 0,00 € |
|----------|--|-------------|--------------|--------|

Il propose au Conseil Municipal d'approuver ce compte administratif, Mme Élisabeth GUIHENEUX, Maire, ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement du Pavé Saint Jean tel que présenté.**

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 – 64 – FINANCES - COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PAVÉ SAINT JEAN – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire présente le compte de gestion du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean dressé par le Trésorier qui est en tous points identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

- **ADOpte, à l'UNANIMITÉ, le compte de gestion 2021 du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean, dressé par le Trésorier.**

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 – 65 – FINANCES - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU PAVÉ SAINT JEAN – (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire indique que toutes les opérations comptables du budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean étant terminées, elle propose à l'assemblée de clore ce budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de clore le budget annexe Lotissement du Pavé Saint Jean.**

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 – 66 – PERSONNEL COMMUNAL – Tableau des effectifs – (Nomenclature : 4.2) -

Mme le Maire indique que le contrat d'un agent contractuel à 20 heures ne va pas être renouvelé. Cependant, il convient de pourvoir à son remplacement en intégrant 3 heures complémentaires sur l'emploi du temps.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

| Poste à supprimer | Poste à créer | Date d'effet |
|-----------------------------|-----------------------------|--------------|
| Adjoint technique 20 heures | Adjoint technique 23 heures | 01/07/2021 |

- **MANDATE Mme le Maire pour procéder à la nomination.**

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 – 67 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE – (Nomenclature : 4.4) -

Mme le Maire précise que la ville a été sollicitée par un jeune guerchais, scolarisé au lycée Saint-Exupéry, afin de préparer un CAPA espaces verts en apprentissage, sur 2 ans, à partir de septembre 2021.

Les collectivités territoriales ayant la possibilité d'être maître d'apprentissage, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette demande et de solliciter l'aide exceptionnelle de 3 000 € du Ministère du travail pour ce contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE Mme le Maire à signer un contrat d'apprentissage comme indiqué ci-dessus,**
- **SOLLICITE l'aide exceptionnelle de 3 000 € auprès du Ministère du Travail,**
- **MANDATE Mme le Maire pour mener à bien cette demande.**

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 – 68 - DROITS DE PLACE ET REDEVANCE TERRASSES BARS ET RESTAURANTS – (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire indique qu'en raison des contraintes sanitaires ayant eu pour conséquence la fermeture des commerces dits « non essentiels » et des bars et restaurants, il est proposé au Conseil Municipal :

- De ne pas facturer les mardis d'absence sur le marché en avril et mai aux commerçants non sédentaires non essentiels abonnés sur le marché (soit 4 mardis en avril et 3 mardis en mai) ;
- De ne pas facturer la redevance 2021 « Droits de terrasse » applicables aux bars et restaurants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE ces propositions comme indiqué ci-dessus,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 28 mai 2021 - Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2021 – 69 - MARCHÉS PUBLICS - Réhabilitation du 34 rue de Nantes – Avenant au marché de travaux du lot 3 – (Nomenclature : 1.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Mathieu VINCENT, adjoint en charge de l'urbanisme et des bâtiments, pour la présentation de ce dossier. Il indique qu'une prestation sur le lot n° 3 – Charpente bois - a été modifiée. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'avenant suivant :

Lot 3 – charpente bois – Entreprise SCBM

Bâchage remplacé par réparation en ardoises = - 1 055,80 € HT

Cet avenant modifiera le marché comme suit :

| Lot | Entreprise | N° avenant | Montant HT avenant | Montant HT marché | Montant HT Total cumulé |
|-----|------------|------------|--------------------|-------------------|-------------------------|
| 3 | SCBM | 1 | - 1 055,80 € | 27 323,34 € | 26 267,54 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE l'avenant néгатif n° 1 d'un montant de 1 055,80 € HT avec l'entreprise SCBM pour le lot 3 – Charpente bois, dans le cadre de la réhabilitation de la salle polyvalente ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant avec ladite entreprise.**

Reçu le 15 juin 2021 - Préfecture d'Ille et Vilaine

QUESTIONS DIVERSES -

Mme le Maire informe l'assemblée que la boutique éphémère « Terres Nomades » va rouvrir au 8 bis rue d'Anjou.

Elle indique qu'une offre de prix avait été proposée à la Paroisse en vue d'acquérir la salle Guillaume située rue des Chapelles du fait de sa proximité avec la Mairie. Ce bâtiment est actuellement occupé par le secours catholique. Or, ce dernier souhaitant rester sur ce site, cette acquisition ne pourra avoir lieu. Par conséquent, ce dossier est classé sans suite.

Elle indique également que la prochaine rencontre mensuelle des élus, prévue le 3 juin prochain, aura lieu à 20 heures à la salle polyvalente.

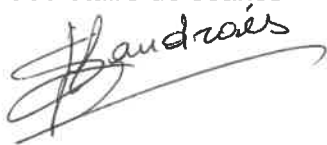
Elle précise que la soirée élus / agents est programmée le vendredi 2 juillet à partir de 19 heures 30 à la salle polyvalente.

Elle rappelle aux élus que les plannings des permanences pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin ne sont pas complets, malgré l'appel à des bénévoles. Elle invite les élus à prendre des créneaux supplémentaires.

Amand LETORT informe les élus qu'une réunion de la commission Voirie – Espaces verts aura lieu le lundi 31 mai à 19 heures.

Séance levée à 20 heures 20

T. SAUDRAIS
Secrétaire de séance



É. GUIHENEUX
Maire



Les membres du Conseil Municipal

A. LETORT

K. BONNANT

M. VINCENT

O. DESPREZ

B. DARRICAU

D. FÉVRIER

M. LE GUEN DE
KERNEIZON

B. GARDAN

P. GRIFFON

H. PATY

J.C. MOREAU

N. LEVAVASSEUR

I. CLARAC

A. TUAL

A. TAILLANDIER

E. CONTRERAS

C. LEGUENET

N. POIRIER

S. DY LIS

L. COSSON

S. LAMY

J. CABARET